

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05332
Numéro SIREN : 841 555 915
Nom ou dénomination : AB Coffrages

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/033549

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Date : 09/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/033549**
n° de gestion : **2018B05332**
n° SIREN : **841 555 915 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 09/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

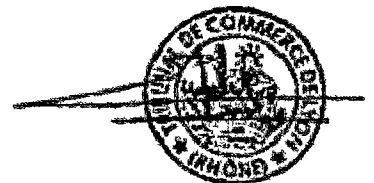
AB Coffrages - Sté par actions simplifiée
16 Rue du 11 Novembre 69320 FEYZIN France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



**AB|G-6901/T-DEPOT-
ACTE/I-5528251**

ATTESTATIONS ET RAPPORTS**Du 01/08/2018 au 31/12/2019**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

Sasu AB COFFRAGES**Pour l'exercice du 01/08/2018 au 31/12/2019**

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation ; ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document et se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	205 992,99	€
- Chiffre d'affaires	918 678,03	€
- Résultat net comptable	113 805,27	€

Fait à Vénissieux
Le 25/05/2020

M. KLEIN Jacques
Expert comptable

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de Résultat	7
ANNEXE	9
Règles et méthodes comptables	10
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des échéances des créances	14
Etat des échéances des dettes	15
Comptes régularisation Actif	16
Comptes régularisation Passif	17
Composition du capital social	18
DOCUMENTS D'ANALYSE ET DE SYNTHESE	19
Bilan Actif Détaillé	20
Bilan Passif Détaillé	21
Compte de Résultat Détaillé	22
Soldes Intermédiaires de Gestion sur 3 ans	25
Soldes intermédiaires de Gestion Détaillés	26
Résultat Fiscal	29
ANALYSES	30
Tableau de financement	31
Ratios	32
Ratios de gestion	33
Indicateurs de performance	34
Analyse graphique bilan	35
Analyse graphique du Compte de Résultat	36
IMMOBILISATIONS	37
Liste des immobilisations	38
IMPRIMES FISCAUX	39

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN - ACTIF

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 500,00	1 614,58	13 885,42	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 500,00		1 500,00	
Autres immobilisations financières	6 700,00		6 700,00	
TOTAL (I)	23 700,00	1 614,58	22 085,42	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	126 223,63		126 223,63	
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	53 487,05		53 487,05	
Fournisseurs débiteurs	986,61		986,61	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	943,10		943,10	
Charges constatées d'avance (3)	2 267,18		2 267,18	
TOTAL (II)	183 907,57		183 907,57	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	207 607,57	1 614,58	205 992,99	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 500,00)	1 500,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	113 805,27	
SITUATION NETTE	115 305,27	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	115 305,27	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 984,64	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	18 015,32	
Fournisseurs, factures non parvenues	4 005,11	
Dettes fiscales et sociales	56 682,65	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	90 687,72	
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	205 992,99	
(1) Dont à plus d'un an	90 687,72	
(1) Dont à moins d'un an	11 984,64	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	918 678,03		918 678,03	
Montant net du chiffre d'affaires	918 678,03		918 678,03	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	26,79		26,79	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	918 704,82		918 704,82	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	776,63		776,63	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	431 687,75		431 687,75	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 692,40		4 692,40	
Salaires et traitements	241 318,07		241 318,07	
Charges sociales	90 483,46		90 483,46	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 614,58		1 614,58	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	0,41		0,41	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	770 573,30		770 573,30	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	148 131,52		148 131,52	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	22,25		22,25	
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	22,25		22,25	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-22,25		-22,25	
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	148 109,27		148 109,27	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	28,00		28,00	
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	28,00		28,00	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	238,00		238,00	
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	238,00		238,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-210,00		-210,00	
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	34 094,00		34 094,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	918 732,82		918 732,82	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	804 927,55		804 927,55	
Bénéfice ou Perte	113 805,27		113 805,27	
(3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 205 992,99 Euros, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 113 805,27 Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 01/08/2018 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/05/2020.

Par ailleurs, l'année civile 2020 a débuté par la survenance d'une situation de pandémie liée au Covid-19. Son impact et ses effets sur le secteur d'activité de l'entreprise sont cependant inconnus à ce jour et n'étaient, par définition, pas intégrés au budget de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**Du 01/08/2018 au 31/12/2019****Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de transport tourisme

4 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. génée., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers			15 500,00
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III			15 500,00
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				12 900,00
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			12 900,00
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			28 400,00

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			15 500,00	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			15 500,00	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			4 700,00	8 200,00	
		TOTAL IV		4 700,00	8 200,00	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		4 700,00	23 700,00	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport		1 614,58		1 614,58
	Mat. bureau et informatique, mob.				
	Emballages récupérables divers				
TOTAL			1 614,58		1 614,58
TOTAL GENERAL			1 614,58		1 614,58

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers								
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		1 500,00	1 500,00	
	Autres immobilisations financières		6 700,00		6 700,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		126 223,63	126 223,63	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		2 130,84	2 130,84	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	5 122,89	5 122,89	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		46 233,32	46 233,32	
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		986,61	986,61		
Charges constatées d'avance		2 267,18	2 267,18		
TOTAUX			191 164,47	184 464,47	6 700,00
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice	6 200,00		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	4 700,00		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine		11 984,64	11 984,64		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		22 020,43	22 020,43		
Personnel & comptes rattachés		6 567,70	6 567,70		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		15 572,19	15 572,19		
Etat & Impôts sur les bénéfices		31 878,00	31 878,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée		1 833,00	1 833,00		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		831,76	831,76		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		90 687,72	90 687,72		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 267,18
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 267,18

COMPTES RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 005,11
Dettes fiscales et sociales	779,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	4 784,87

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	1 500,00	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 500,00	1,00

**DOCUMENTS D'ANALYSE ET DE
SYNTHESE**

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/19	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	13 885,42		13 885,42	
MATERIEL TRANSPORT TOURISME	15 500,00		15 500,00	
AMORT. MAT. TRANSPORT TOURISME	-1 614,58		-1 614,58	
Immobilisations financières (2)				
Prêts	1 500,00		1 500,00	
PRETS AU PERSONNEL	1 500,00		1 500,00	
Autres immobilisations financières	6 700,00		6 700,00	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	6 700,00		6 700,00	
TOTAL (I)	22 085,42		22 085,42	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	126 223,63		126 223,63	
Autres (3)	53 487,05		53 487,05	
PERSONNEL DIAS MOREIRA	284,38		284,38	
PERSONNEL RIBEIRO ALVES ALBINO	10,71		10,71	
PERSONNEL CARDOSO RODRIGUES	632,24		632,24	
PERSONNEL CARDOSO CORREIA	1 203,51		1 203,51	
TVA DEDUCTIBLE 20%	3 855,37		3 855,37	
TVA COLLECTEE AUTOLIQ. 20%	600,00		600,00	
TVA DED.S.FACT.NON PARV.	667,52		667,52	
C/CT MME BAK	46 233,32		46 233,32	
Fournisseurs débiteurs	986,61		986,61	
Disponibilités	943,10		943,10	
CAISSE	943,10		943,10	
Charges constatées d'avance (3)	2 267,18		2 267,18	
CHARGES CONST. D'AVANCE	2 267,18		2 267,18	
TOTAL (II)	183 907,57		183 907,57	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	205 992,99		205 992,99	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 500,00)	1 500,00		1 500,00	
<i>CAPITAL</i>	<i>1 500,00</i>		<i>1 500,00</i>	
Réserves				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	113 805,27		113 805,27	
SITUATION NETTE	115 305,27		115 305,27	
TOTAL (I)	115 305,27		115 305,27	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	11 984,64		11 984,64	
<i>BANQUE CREDIT AGRICOLE</i>	<i>11 984,64</i>		<i>11 984,64</i>	
Fournisseurs	18 015,32		18 015,32	
Fournisseurs, factures non parvenues	4 005,11		4 005,11	
Dettes fiscales et sociales	56 682,65		56 682,65	
<i>PERSONNEL DE SOUSA MIRANDA</i>	<i>1 326,95</i>		<i>1 326,95</i>	
<i>PERSONNEL SIMOES BERTOLUCCI</i>	<i>1 721,20</i>		<i>1 721,20</i>	
<i>PERSONNEL SILVA MANUEL</i>	<i>154,44</i>		<i>154,44</i>	
<i>PERSONNEL ALVES DOS SANTOS</i>	<i>416,49</i>		<i>416,49</i>	
<i>PERSONNEL CARVALHO ALVES</i>	<i>912,86</i>		<i>912,86</i>	
<i>PERSONNEL MENDES CORREIA</i>	<i>1 151,26</i>		<i>1 151,26</i>	
<i>PERSONNEL PEREIRA GOMES</i>	<i>587,50</i>		<i>587,50</i>	
<i>PERSONNEL GOMMES CORREIA R.</i>	<i>297,00</i>		<i>297,00</i>	
<i>SECURITE SOCIALE</i>	<i>3 649,00</i>		<i>3 649,00</i>	
<i>CAISSE PROBTP</i>	<i>3 792,19</i>		<i>3 792,19</i>	
<i>CAISSE CONGES PAYES</i>	<i>8 131,00</i>		<i>8 131,00</i>	
<i>PRELEVEMENTS A LA SOURCE</i>	<i>52,00</i>		<i>52,00</i>	
<i>ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES</i>	<i>31 878,00</i>		<i>31 878,00</i>	
<i>TVA A DECAISSER</i>	<i>1 233,00</i>		<i>1 233,00</i>	
<i>TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQ. 20%</i>	<i>600,00</i>		<i>600,00</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>779,76</i>		<i>779,76</i>	
TOTAL (III)	90 687,72		90 687,72	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	205 992,99		205 992,99	
(1) Dont à moins d'un an	90 687,72			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	11 984,64			

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	918 678,03		918 678,03	
<i>P.S. AUTOLIQUIDATION</i>	901 085,07		901 085,07	
<i>P.S. 20%</i>	17 592,96		17 592,96	
Montant net du chiffre d'affaires	918 678,03		918 678,03	
Autres produits	26,79		26,79	
<i>DIFF. DE REGLEMENTS</i>	26,79		26,79	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	918 704,82		918 704,82	
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvis.	776,63		776,63	
<i>ACHATS M.P. 20%</i>	769,63		769,63	
<i>ACHATS M.C. 20%</i>	7,00		7,00	
Autres achats et charges externes	431 687,75		431 687,75	
<i>SOUS TRAITANCE AUTOLIQ.</i>	68 732,00		68 732,00	
<i>FOURN. ELECTRICITE</i>	1 836,06		1 836,06	
<i>FOURN. ELECTRICITE SALARIE</i>	34,16		34,16	
<i>FOURN. PETIT EQUIPEMENT</i>	1 089,84		1 089,84	
<i>FOURN. HYGIENE & SECURITE</i>	1 329,73		1 329,73	
<i>FOURN. ADMINISTRATIVE</i>	911,30		911,30	
<i>FOURN. CARBURANT</i>	457,70		457,70	
<i>FOURN. CARBURANT V.T.</i>	6 564,21		6 564,21	
<i>TRAVAUX ADMINISTRATIFS</i>	9 239,50		9 239,50	
<i>TRAVAUX INFORMATIQUES</i>	500,00		500,00	
<i>ETUDES</i>	9 176,00		9 176,00	
<i>DECHETTERIE</i>	536,25		536,25	
<i>LOCATION IMMOBILIERE</i>	25 500,00		25 500,00	
<i>LOYER APPARTEMENTS SALAIRES</i>	740,00		740,00	
<i>LOYER APPARTEMENTS SALAIRES VI</i>	2 000,00		2 000,00	
<i>LOC. MATERIEL ET OUT.-6MOIS</i>	380,73		380,73	
<i>ENTRETIEN LOCAL</i>	1 838,16		1 838,16	
<i>ENTRETIEN VEHICULE TOUR.</i>	2 694,60		2 694,60	
<i>ENTRETIEN MAT. ET OUTILLAGE</i>	9,98		9,98	
<i>CONT. MAINT. CHAUDIERE</i>	10,97		10,97	
<i>ASS.MULTI. R.C. ET DEC.</i>	2 131,08		2 131,08	
<i>ASS. HABITATION APPART.SAL.</i>	371,95		371,95	
<i>ASS. LOCAL 16 RUE 11 NOV.</i>	204,00		204,00	
<i>ASS. VEH. TOUR. Q7</i>	216,18		216,18	
<i>HONORAIRES</i>	6 700,00		6 700,00	
<i>FRS ACTES ET CONTENTIEUX</i>	446,74		446,74	
<i>PUBLICITE</i>	266,43		266,43	
<i>TRANSPORT SUR ACHATS</i>	2 004,75		2 004,75	
<i>VOY.DEPL.PERS.FAB.AUTO.</i>	2 933,74		2 933,74	
<i>VOY.DEPL.PERS.FAB.REPAS</i>	170,88		170,88	
<i>IND. GD DEPL. NON IMP.</i>	271 707,20		271 707,20	
<i>VOY.DEP.PERS.ADM.REPAS</i>	171,41		171,41	
<i>MISSIONS RECEPTIONS</i>	7 549,84		7 549,84	
<i>AFFRANCHISSEMENTS</i>	77,59		77,59	
<i>TEL. PORT. 06 77 93 97 82</i>	545,69		545,69	
<i>TEL. PORT. 06 73 34 30 60</i>	185,04		185,04	
<i>FRAIS SERVICES BANCAIRES</i>	508,55		508,55	
<i>FRAIS RECUP. PR FOURN.</i>	1 250,80		1 250,80	
<i>COT. CARTE BLEUE</i>	38,55		38,55	
<i>COT. CARTE TOTAL AXEANE CI</i>	64,25		64,25	
<i>COT. ASS. CALIPSO</i>	200,00		200,00	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
<i>COT. APNAB</i>	361,89		361,89	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 692,40		4 692,40	
<i>TAXE DVPMT FORM. PROF.</i>	807,22		807,22	
<i>FORMATION PROF. CONT.</i>	2 324,42		2 324,42	
<i>CONT. FONCIERE DES ENT.</i>	781,00		781,00	
<i>CONT. S. VALEUR AJOUTEE ENT.</i>	257,00		257,00	
<i>CARTE GRISE</i>	522,76		522,76	
Salaires et traitements	241 318,07		241 318,07	
<i>SALAIRES NON CADRES</i>	241 318,07		241 318,07	
Charges sociales	90 483,46		90 483,46	
<i>COT. SECURITE SOCIALE</i>	20 393,33		20 393,33	
<i>COT. MUTUELLE OUV.</i>	2 377,50		2 377,50	
<i>COT. RET. OUV.</i>	3 263,24		3 263,24	
<i>COT. PREV. OUV.</i>	9 103,17		9 103,17	
<i>COT. CHOMAGE</i>	7 894,00		7 894,00	
<i>CAISSE CONGES PAYES</i>	48 981,00		48 981,00	
<i>OEUVRES SOCIALES</i>	687,22		687,22	
<i>CREDIT IMPOT COMP. EMPLOI</i>	-2 216,00		-2 216,00	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 614,58		1 614,58	
<i>DOT. AMORT. IMMO. CORPO.</i>	1 614,58		1 614,58	
Autres charges	0,41		0,41	
<i>DIFF. DE REGLEMENTS</i>	0,41		0,41	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	770 573,30		770 573,30	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	148 131,52		148 131,52	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	22,25		22,25	
<i>INTERETS DECOUVERTS</i>	22,25		22,25	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	22,25		22,25	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-22,25		-22,25	
RÉSULTAT COURANT¹avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	148 109,27		148 109,27	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	28,00		28,00	
<i>DIFF. ESTIMATION CHARGES</i>	28,00		28,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	28,00		28,00	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	238,00		238,00	
<i>PENALITES CHARGES SOCIALES</i>	103,00		103,00	
<i>AMENDES ROUTIERES</i>	135,00		135,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	238,00		238,00	

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

S.A.S. COGEAF

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION SUR 3 ANS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	en % de CA	Du Au	en % de CA	Du Au	en % de CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	918 678,03	100,00				
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	918 678,03	100,00				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	918 678,03	100,00				
CHIFFRE D'ACTIVITE	918 678,03	100,00				
- Matières premières	776,63	0,08				
- Sous-traitance (directe)	68 732,00	7,48				
MARGE DE PRODUCTION	849 169,40	92,43				
MARGE BRUTE TOTALE	849 169,40	92,43				
- Autres achats	12 223,00	1,33				
- Charges externes	350 732,75	38,18				
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	486 213,65	52,93				
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales - Rémunération de l'exploitant - Cotisations de l'exploitant	4 692,40 241 318,07 90 483,46	0,51 26,27 9,85				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	149 719,72	16,30				
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amortissements et dépréciations - Autres charges d'exploitation	26,79 1 614,58 0,41	0,18				
RESULTAT D'EXPLOITATION	148 131,52	16,12				
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	22,25					
RESULTAT FINANCIER	-22,25					
RESULTAT COURANT	148 109,27	16,12				
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2)	28,00 238,00	0,03				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-210,00	-0,02				
- Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS)	34 094,00	3,71				
RESULTAT EXERCICE	113 805,27	12,39				
(1) dont produits cessions éléments cédés (2) dont valeurs comptables éléments cédés						

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	918 678,03	100		100	918 678,03	
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	918 678,03	100,00			918 678,03	
P.S. AUTOLIQUIDATION	901 085,07	98,08			901 085,07	
P.S. 20%	17 592,96	1,92			17 592,96	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	918 678,03	100,00			918 678,03	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	918 678,03	100,00			918 678,03	
- Matières premières	776,63	0,08			776,63	
ACHATS M.P. 20%	769,63	0,08			769,63	
ACHATS M.C. 20%	7,00				7,00	
- Sous-traitance (directe)	68 732,00	7,48			68 732,00	
SOUS TRAITANCE AUTOLIQ.	68 732,00	7,48			68 732,00	
MARGE DE PRODUCTION	849 169,40	92,43			849 169,40	
MARGE BRUTE TOTALE	849 169,40	92,43			849 169,40	
- Autres achats	12 223,00	1,33			12 223,00	
FOURN. ELECTRICITE	1 836,06	0,20			1 836,06	
FOURN. ELECTRICITE SALARIE	34,16				34,16	
FOURN. PETIT EQUIPEMENT	1 089,84	0,12			1 089,84	
FOURN. HYGIENE & SECURITE	1 329,73	0,14			1 329,73	
FOURN. ADMINISTRATIVE	911,30	0,10			911,30	
FOURN. CARBURANT	457,70	0,05			457,70	
FOURN. CARBURANT V.T.	6 564,21	0,71			6 564,21	
- Charges externes	350 732,75	38,18			350 732,75	
TRAVAUX ADMINISTRATIFS	9 239,50	1,01			9 239,50	
TRAVAUX INFORMATIQUES	500,00	0,05			500,00	
ETUDES	9 176,00	1,00			9 176,00	
DECHETTERIE	536,25	0,06			536,25	
LOCATION IMMOBILIERE	25 500,00	2,78			25 500,00	
LOYER APPARTEMENTS SALARIES	740,00	0,08			740,00	
LOYER APPARTEMENTS SALAIRES VI	2 000,00	0,22			2 000,00	
LOC. MATERIEL ET OUT.-6MOIS	380,73	0,04			380,73	
ENTRETIEN LOCAL	1 838,16	0,20			1 838,16	
ENTRETIEN VEHICULE TOUR.	2 694,60	0,29			2 694,60	
ENTRETIEN MAT. ET OUTILLAGE	9,98				9,98	
CONT. MAINT. CHAUDIERE	10,97				10,97	
ASS.MULTI. R.C. ET DEC.	2 131,08	0,23			2 131,08	
ASS. HABITATION APPART.SAL.	371,95	0,04			371,95	
ASS. LOCAL 16 RUE 11 NOV.	204,00	0,02			204,00	
ASS. VEH. TOUR. Q7	216,18	0,02			216,18	
HONORAIRES	6 700,00	0,73			6 700,00	
FRS ACTES ET CONTENTIEUX	446,74	0,05			446,74	
PUBLICITE	266,43	0,03			266,43	
TRANSPORT SUR ACHATS	2 004,75	0,22			2 004,75	
VOY.DEPL.PERS.FAB.AUTO.	2 933,74	0,32			2 933,74	
VOY.DEPL.PERS.FAB.REPAS	170,88	0,02			170,88	
IND. GD DEPL. NON IMP.	271 707,20	29,58			271 707,20	
VOY.DEP.PERS.ADM.REPAS	171,41	0,02			171,41	
MISSIONS RECEPTIONS	7 549,84	0,82			7 549,84	
AFFRANCHISSEMENTS	77,59	0,01			77,59	
TEL. PORT. 06 77 93 97 82	545,69	0,06			545,69	
TEL. PORT. 06 73 34 30 60	185,04	0,02			185,04	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Du 01/08/18 Au 31/12/19	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
<i>FRAIS SERVICES BANCAIRES</i>	508,55	0,06			508,55	
<i>FRAIS RECUP. PR FOURN.</i>	1 250,80	0,14			1 250,80	
<i>COT. CARTE BLEUE</i>	38,55				38,55	
<i>COT. CARTE TOTAL AXEANE CI</i>	64,25	0,01			64,25	
<i>COT. ASS. CALIPSO</i>	200,00	0,02			200,00	
<i>COT. APNAB</i>	361,89	0,04			361,89	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	486 213,65	52,93			486 213,65	
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 692,40	0,51			4 692,40	
<i>TAXE DVPMT FORM. PROF.</i>	807,22	0,09			807,22	
<i>FORMATION PROF. CONT.</i>	2 324,42	0,25			2 324,42	
<i>CONT. FONCIERE DES ENT.</i>	781,00	0,09			781,00	
<i>CONT. S. VALEUR AJOUTEE ENT.</i>	257,00	0,03			257,00	
<i>CARTE GRISE</i>	522,76	0,06			522,76	
- Salaires et traitements	241 318,07	26,27			241 318,07	
<i>SALAIRES NON CADRES</i>	241 318,07	26,27			241 318,07	
- Charges sociales	90 483,46	9,85			90 483,46	
<i>COT. SECURITE SOCIALE</i>	20 393,33	2,22			20 393,33	
<i>COT. MUTUELLE OUV.</i>	2 377,50	0,26			2 377,50	
<i>COT. RET. OUV.</i>	3 263,24	0,36			3 263,24	
<i>COT. PREV. OUV.</i>	9 103,17	0,99			9 103,17	
<i>COT. CHOMAGE</i>	7 894,00	0,86			7 894,00	
<i>CAISSE CONGES PAYES</i>	48 981,00	5,33			48 981,00	
<i>OEUVRES SOCIALES</i>	687,22	0,07			687,22	
<i>CREDIT IMPOT COMP. EMPLOI</i>	-2 216,00	-0,24			-2 216,00	
Total	-336 493,93	-36,63			-336 493,93	
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	149 719,72	16,30			149 719,72	
+ Autres produits d'exploitation	26,79				26,79	
<i>DIFF. DE REGLEMENTS</i>	26,79				26,79	
- Dotations amortissements et dépréciations	1 614,58	0,18			1 614,58	
<i>DOT. AMORT. IMMO. CORPO.</i>	1 614,58	0,18			1 614,58	
- Autres charges d'exploitation	0,41				0,41	
<i>DIFF. DE REGLEMENTS</i>	0,41				0,41	
Total	-1 588,20	-0,17			-1 588,20	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	148 131,52	16,12			148 131,52	
- Charges financières	22,25				22,25	
<i>INTERETS DECOUVERTS</i>	22,25				22,25	
Total	-22,25				-22,25	
RÉSULTAT COURANT	148 109,27	16,12			148 109,27	
+ Produits exceptionnels (1)	28,00				28,00	
<i>DIFF. ESTIMATION CHARGES</i>	28,00				28,00	
- Charges exceptionnelles (2)	238,00	0,03			238,00	
<i>PENALITES CHARGES SOCIALES</i>	103,00	0,01			103,00	
<i>AMENDES ROUTIERES</i>	135,00	0,01			135,00	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	34 094,00	3,71			34 094,00	
<i>IMPOTS SUR LES SOCIETES</i>	34 094,00	3,71			34 094,00	
Total	-34 304,00	-3,73			-34 304,00	

Sasu AB COFFRAGES

RÉSULTAT FISCAL

En Euro

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

RESULTAT FISCAL AU 31 Décembre 2019

Résultat Comptable : **113 805.27 €**

Réintégrations :

- Amortissement véhicule de tour.	583.33 €
- Utilisation personnelle véhicule	336.00 €
- Amendes routières	135.00 €
- Pénalités charges sociales	103.00 €
- Impôts sociétés 15%	8 100.00 €
- Impôts sociétés 28%	25 994.00 €

35 251.33 €

Déductions :

- Crédit impôt compétitivité emploi	2 216.00 €
-------------------------------------	------------

- 2 216.00 €

Résultat Fiscal : **146 840.60 €**

ANALYSES

TABLEAU DE FINANCEMENT

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

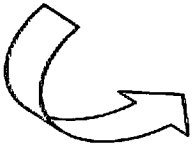
*	
Distribution des résultats	
Acquisitions d'immobilisations	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	15 500,00
Immobilisations financières	14 300,00
Capitaux propres	
Capital	
Subventions d'investissement	
Dettes financières	
Emprunts remboursés (capital)	
Prélèvements des comptes courants	46 233,32
TOTAL DES EMPLOIS	76 033,32

Résultat net	113 805,27
+ Dotations aux amorts, dépréciat., provisions	1 614,58
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	
- Produit des cessions d'éléments d'actif	- ()
- Quote-part des subventions d'investis.	- ()
AUTOFINANCEMENT	115 419,85
Cessions d'immobilisations	
Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	6 100,00
Capitaux propres	
Capital	1 500,00
Subventions d'investissement	
Dettes financières	
Emprunts réalisés	
TOTAL DES RESSOURCES	123 019,85


VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL **46 986,53**


Augmentation de l'actif circulant	
Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	126 223,63
Autres créances	8 240,34
Charges constatées d'avance	2 267,18
Diminution des dettes	
Dettes fournisseurs	
Autres dettes	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DES EMPLOIS	136 731,15

Diminution de l'actif circulant	
Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	
Autres créances	
Charges constatées d'avance	
Augmentation des dettes	
Dettes fournisseurs	22 020,43
Autres dettes	56 682,65
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DES RESSOURCES	78 703,08


VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT **58 028,07**


Disponibilités	943,10
Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	

Disponibilités	
Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts	11 984,64


VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE **-11 041,54**


RATIOS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Calcul	N	N-1
Couverture des valeurs immobilisées			
$\frac{\text{Ressources permanentes}}{\text{Actif immobilisé}}$	$\frac{115\,305,27}{22\,085,42}$	5,22	NS
Ce ratio exprime le financement des immobilisations nettes par les capitaux propres et les emprunts.			
Taux d'endettement			
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Ressources propres}}$	$\frac{115\,305,27}{115\,305,27}$		NS
Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.			
Importance des concours bancaires de trésorerie			
$\frac{\text{Concours bancaires de trésorerie}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (N)}}$	$\frac{11\,984,64}{922\,197,03}$	0,01	NS
Ce ratio permet de mesurer le degré de dépendance de l'entreprise au regards des crédits dont le renouvellement n'est pas toujours totalement assuré.			
Solvabilité à court terme			
$\frac{\text{Créances + disponibilités + VMP}}{\text{Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an}}$	$\frac{183\,907,57}{90\,687,72}$	2,03	NS
Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.			
Taux de variation du chiffre d'affaires			
$\frac{\text{Chiffre d'affaires HT (N)} - \text{Chiffre d'affaires HT (N-1)}}{\text{Chiffre d'affaires HT (N-1)}}$	$\frac{918\,678,03}{918\,678,03}$		NS
L'évolution du chiffre d'affaires permet de mesurer l'évolution de l'activité de l'entreprise, croissance forte ou faible, stabilité, régression lente ou rapide.			
Taux de variation de la valeur ajoutée			
$\frac{\text{Valeur ajoutée (N)} - \text{Valeur ajoutée (N-1)}}{\text{Valeur ajoutée (N-1)}}$	$\frac{486\,213,65}{486\,213,65}$		NS
Importance des frais financiers			
$\frac{\text{Frais financiers}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	$\frac{22,25}{149\,719,72}$		NS
Ce ratio indique le poids des frais financiers. Son évolution permet de s'assurer qu'il existe une harmonie entre la politique de développement de l'entreprise et sa politique financière.			

RATIOS DE GESTION

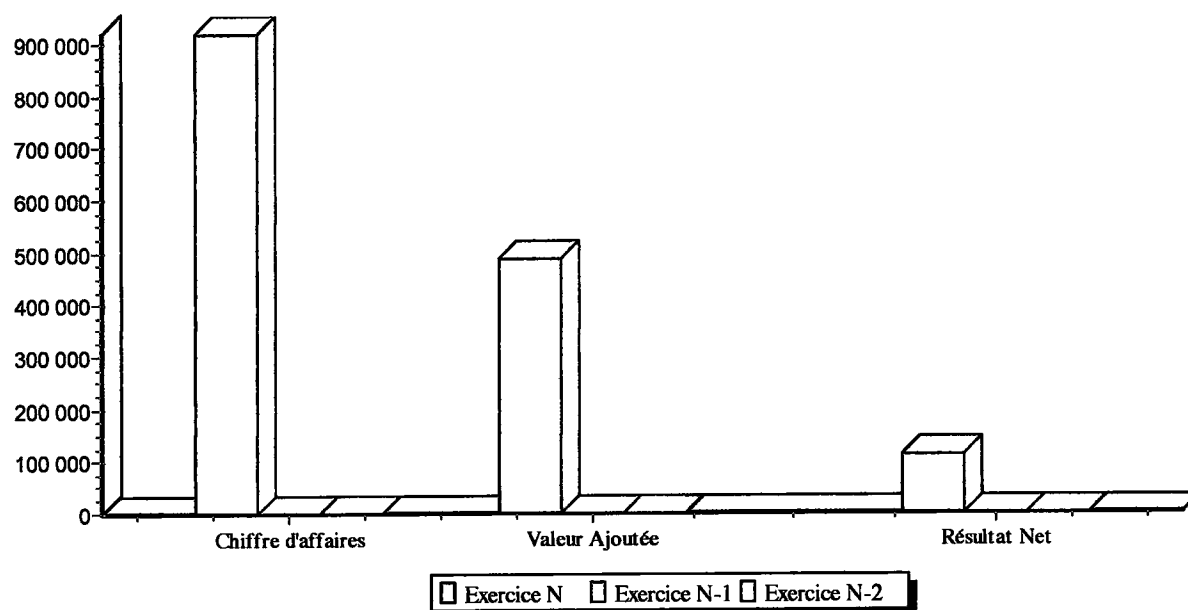
Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Calcul	N	N-1
Crédit consenti aux clients	<i>(en jours)</i>		
Clients et comptes rattachés (*) X Nombre jours de l'exercice Ventes TTC	65 383 840,34 922 197,03	70,90	NS
(*) Y compris les effets escomptés non échus. Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.			
Crédit accordé par les fournisseurs	<i>(en jours)</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés X Nombre jours de l'exercice Achats et autres charges externes TTC	11 406 582,74 441 605,38	25,83	NS
Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.			

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

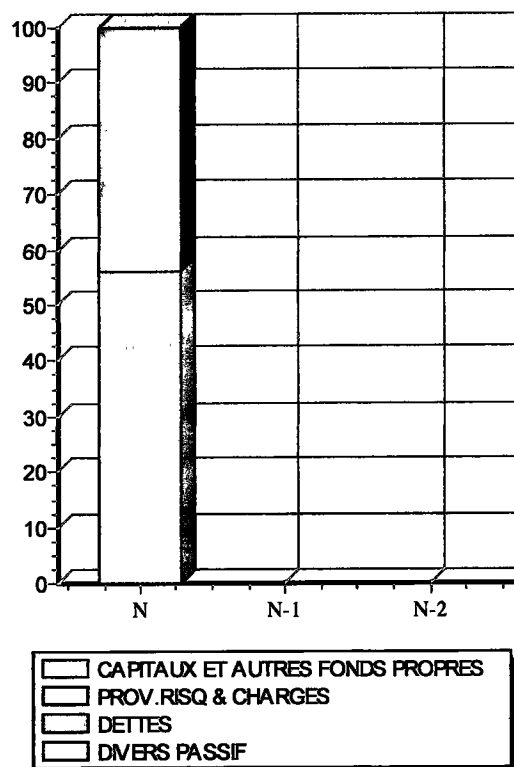
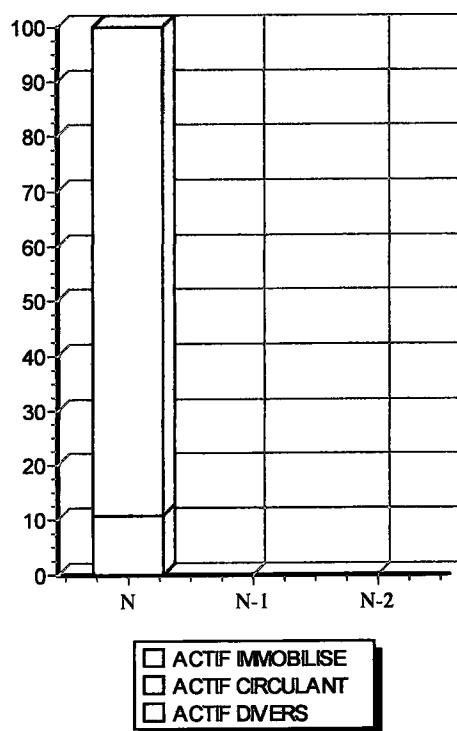
	Du 01/08/2018 au 31/12/2019	N	Du au	N-1	Du au	N-2
Chiffre d'affaires	918 678,03					
Valeur Ajoutée	486 213,65					
Résultat Net	113 805,27					



ANALYSE GRAPHIQUE BILAN

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

	Au 31/12/2019	Au	Au
Actif Immobilisé	22 085,42		
Actif Circulant	183 907,57		
Actif Divers			
Capitaux et Autres Fonds Propres	115 305,27		
Provisions Risques et Charges			
Dettes	90 687,72		
Divers Passif			



ACTIF

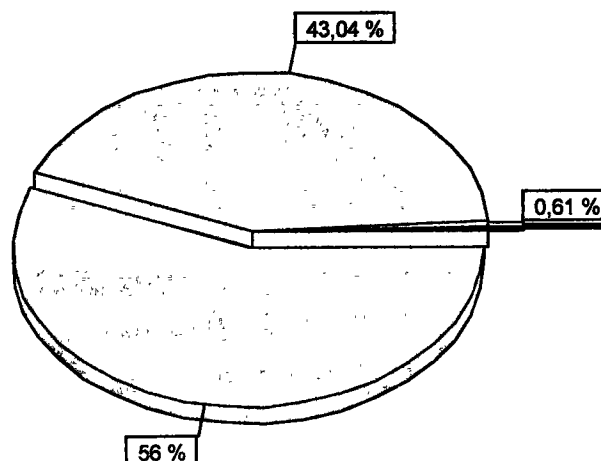
PASSIF

ANALYSE GRAPHIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

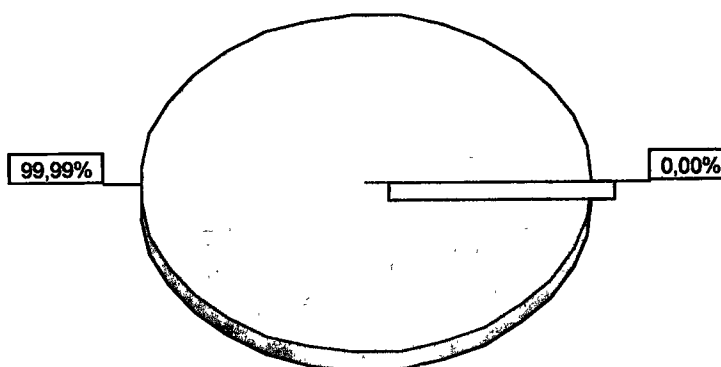
Répartition des charges sur exercice N

	Autres charges 0 %
	Charges financières 0,00 %
	Charges except. 0,03 %
	Achats march, mat.prem.& appros 0,1 %
	Amort. & Prov. 0,21 %
	Impots & taxes 0,61 %
	Personnel 43,04 %
	Autres achats 56 %



Répartition des produits sur exercice N

	Ventes marchandises 0%
	Production vendue (B & S) 99,99%
	Production stockée 0%
	Production immobilisée 0%
	Subventions 0%
	Autres (dont rep.s/prov) 0,00%
	Produits financiers 0%
	Produits except. 0,00%



IMMOBILISATIONS

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

Calcul des amortissements à date du 31/12/2019

Transfert des amortissements à date du 31/12/2019

Calcul des amortissements à date du 31/12/2019

No	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
21821000 Matériel de transport tourisme										
1	Audi q7 314aws69	01/08/19	15 500,00		25,00	Lin	E	E 1 614,58	E 1 614,58	13 885,42
Dont Amortissements excédentaires					plafond :			583,33	583,33	
Cumul du compte			21821000				E	E 1 614,58	E 1 614,58	13 885,42
(hors cessions)							E	E 1 614,58	E 1 614,58	13 885,42
27500000 Depot cautionnements versés										
1	Depot 16 rue du 11 nov. 1918 feyzin	31/10/18	4 500,00		0,00	Na	E	E	E	4 500,00
2	Depot 12 rue g. ladoire feyzin	15/11/18	1 200,00		0,00	Na	E	E	E	1 200,00
3	Depot garantie total	29/08/19	1 000,00		0,00	Na	E	E	E	1 000,00
Cumul du compte			27500000				E	E	E	6 700,00
(hors cessions)							E	E	E	6 700,00
CUMUL TOUS COMPTES				Valeur d'acquisition	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					antérieurs		de l'exercice		cumulés	
				22 200,00	E		E 1 614,58	E 1 614,58		20 585,42
					D		D	D		
Dont Amortissements excédentaires							583,33	583,33		
(hors cessions)				22 200,00	E		E 1 614,58	E 1 614,58		20 585,42
					D		D	D		

IMPRIMES FISCAUX

		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065 - SD 2020	
N° 11084* 21 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)		Formulaire à déposer en double exemplaire		 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
<i>Timbre à date du service</i>					
Exercice ouvert le		01/08/18		et clos le	
				31/12/19	
Régime simplifié d'imposition					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
				x	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
Sasu AB COFFRAGES 16 rue du 11 Novembre 1918 69320 FEYZIN					
SIRET 8 4 1 5 5 5 9 1 5 0 0 0 1 3				Mél : abcoffrages69@gmail.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées Travaux de maçonnerie générale et gros œ				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %		92 837	
Bénéfice imposable à 15 %		54 003		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A ☐		Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> ☐		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A ☐		Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse 0	
				N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse	
				N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :	
CABINET COGEAF 2 Chemin du Génie 69200 VÉNISSIEUX					
Tél : 0478707472				Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :				Date : 25/05/20 Lieu : Vénissieux	
				Expert comptable	
				Qualité et nom du signataire : M. KLEIN Jacques	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Signature	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				(2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis	(5)				Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>Sasu AB COFFRAGES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>17</u>				
Adresse de l'entreprise <u>16 rue du 11 Novembre 1918 69320 FEYZIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
Numéro SIRET* <u>8415591500013</u>			Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 615	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
			Prêts	BF	BG	1 500
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 700
TOTAL (II)		BJ	BK	1 615		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	126 224	
		Autres créances (3)	BZ	CA	54 474	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	943	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 267	
TOTAL (III)		CJ	CK	183 908		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 615		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		Sasu AB COFFRAGES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500)			DA	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	113 805	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	115 305	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	11 985	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 020	
	Dettes fiscales et sociales			DY	56 683	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	90 688		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	205 993		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	90 688	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	11 985	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	918 678	FH		FI	918 678	
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	918 678	FK		FL	918 678	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP		
	Autres Produits (1) (11)						FQ	27	
							FR	918 705	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	777	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	431 688	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	4 692	
	Salaires et traitements *						FY	241 318	
	Charges sociales (10)						FZ	90 483	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 615	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
							GF	770 573	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)							
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
						GP			
		Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	22	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
							GU	22	
		Total des charges financières (VI)							
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							
						GV		-22	
						GW		148 109	

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES										Néant ☐ *														
										Exercice N														
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	28													
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB														
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC														
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	28													
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	238													
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF														
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG														
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	238													
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-210													
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ														
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	34 094													
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	918 733													
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	804 928													
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	113 805													
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO														
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY														
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG														
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP													
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ													
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1H													
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)									1J													
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)									1K													
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)									HX													
	(9)	Dont transfert de charges									RC													
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2													
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3														
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs	A6		Obligatoires	A9		A4														
				dont cotisations facultatives Madelin	A7																			
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8																			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td></td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Pénalités charges sociales</td> <td>103</td> </tr> <tr> <td>Amendes routières</td> <td>135</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		28	Pénalités charges sociales	103	Amendes routières	135				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																						
		28																						
	Pénalités charges sociales	103																						
Amendes routières	135																							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Charges antérieures	Produits antérieurs											
Charges antérieures	Produits antérieurs																							

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2 Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3 Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[	Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[	Dont Composants	M3		KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	15 500
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP	15 500	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	12 900		
TOTAL IV				1Q		1R		1S	12 900		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ	28 400	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1 par virements de poste à poste		2 par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	15 500	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG		NH	15 500	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	4 700	2F	8 200	2G			
	TOTAL IV		13		NJ	4 700	NK	8 200	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK	4 700	ØL	23 700	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI	1 615	QJ		QK	1 615	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV	1 615	QW		QX	1 615	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN		ØP	1 615	ØQ		ØR	1 615	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		Sasu AB COFFRAGES		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	6H
- Titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation			9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1) *			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : Sasu AB COFFRAGES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	1 500	UR	1 500	US			
	Autres immobilisations financières			UT	6 700	UV		UW	6 700		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	126 224		126 224				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 131		2 131				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 123		5 123				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	46 233		46 233				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	987		987				
	Charges constatées d'avance			VS	2 267		2 267				
	TOTAUX			VT	191 164	VU	184 464	VV	6 700		
RENVIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	6 200						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	4 700						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	11 985		11 985					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 020		22 020						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 568		6 568						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 572		15 572						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	31 878		31 878					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 833		1 833					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	832		832					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	90 688	VZ	90 688						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD				

Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				WA	113 805		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	583	XE	583		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	238		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										Y7	34 094	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %										Y8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exomérée)		SW			WO				
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			XR				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										WQ	336		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y1			
										Y3			
										WR	149 056		
TOTAL I										WS			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)										WV	
		- imposées aux taux de 0 %										WH	
		- imposées aux taux de 19 %										WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs										XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
		ZFU-TE (art. 44 octies et octes A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH					YG	2 216		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC								
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD								
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit										ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH	2 216		
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	146 840	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *										XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	146 840				

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>Sasu AB COFFRAGES</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I			ØF			Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES IMPÔTS ET TAXES	- Sous-traitance								YT	88 184	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	28 240		XQ	28 621	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	7 147	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	307 737	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	431 688	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 038	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	3 654	
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	4 692	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	3 519	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	9 141	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *								ØB	208 094	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *					XP					
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)								ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Désignation de l'entreprise : **Sasu AB COFFRAGES**

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)	⑨				
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)	⑩				
		Cadre C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪	⑪				
			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①

^① Entreprises soumises à l'IS

^② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ^②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ^③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ^⑤	^⑥	^⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

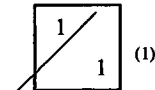
Désignation de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : ...01/08/2018.....		et clos le : ...31/12/2019.....	
Durée en nombre de mois		117	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	11
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	918 678
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	918 678
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	27
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	27
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	81 732
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	322 112
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	381
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	404 225
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG
			514 480
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	514 480
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	648 479
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	11
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 8 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 84155591500013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sasu AB COFFRAGES

ADRESSE (voie) 16 rue du 11 Novembre 1918

CODE POSTAL 69320 VILLE FEYZIN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BAK Prénom(s) Sophie
 Nom marital BAK % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 500,00
 Naissance : Date 13/02/1964 N° Département 59 Commune MAUBEUGE Pays France
 Adresse : N° 16 Voie rue du 11 Novembre 1918
 Code Postal 69320 Commune FEYZIN Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



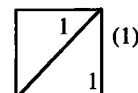
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 8415591500013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sasu AB COFFRAGES

ADRESSE (voie) 16 rue du 11 Novembre 1918

CODE POSTAL 69320

VILLE FEYZIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.



N° 11093*21

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES

FINANCES PUBLIQUES

N° 2067-SD

(2020)

ANNEE 2019 ou exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES

du 01/08/18

Adresse 16 rue du 11 Novembre 1918

69320 FEYZIN

au 31/12/19

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M. De Sousa Miranda Paulo Maçon coffreur	9 Av. Gabriel Péri 69190 Saint Fons
2	M. Alves Dos Santos Reinaldo Maçon coffreur	12 rue Georges Ladoire 69320 Feyzin
3	M. Simoes Bertoluci Manuel Maçon coffreur	12 rue Georges Ladoire 69320 Feyzin
4	M. Ribeiro Alves Albino Maçon coffreur	12 rue Georges Ladoire 69320 Feyzin
5	M. Dias Moreira Antonio Maçon coffreur	12 rue Georges Ladoire 69320 Feyzin
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	26 295			26 295				26 295
2	25 698			25 698				25 698
3	22 663			22 663				22 663
4	22 663			22 663				22 663
5	20 807			20 807				20 807
6								
7								
8								
9								
10								
**	118 126			118 126				118 126

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	7 550
Total	7 550

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	125 676	- de l'exercice 2019 ⑩	146 840
- de l'exercice précédent ⑪	0	- de l'exercice précédent ⑪	0
Nom et qualité du signataire M. KLEIN Jacques Expert comptable		A Vénissieux Signature, , le 25/05/20	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES
 Numéro de siret 84155591500013

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
Sasu AB COFFRAGES 16 rue du 11 Novembre 1918 69320 FEYZIN	84155591500013	4399C
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	146 840
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	54 003
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	54 003
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		54 003
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES
Numéro de siret 84155591500013

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	54 003
Bénéfice soumis au taux normal à 28 % Montant maximum éligible au taux normal à 28 % : 461 880 €x durée de l'exercice (en mois/12) (461 880) * 17 / 12 mois	92 837
Bénéfice soumis au taux normal à 33 1/3 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	146 840

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES
Numéro siret 84155591500013

Exercice du 01/08/2018 au 31/12/2019

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
Utilisation personnelle véhicule		336
TOTAL		336

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
CICE		2 216
TOTAL		2 216

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES
Numéro de siret 84155591500013

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/08/2018 au 31/12/2019

Désignations	Montant
F.n.p. Fourn. fact.non parvenues	4 005
E.c.p. Etat charges a payer	780
Total des charges à payer	4 785

Désignation de l'entreprise Sasu AB COFFRAGES
Numéro de siret 84155591500013

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/08/2018 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
C.c.a. Charges const. d'avance			2 267		
Total des charges constatées d'avance			2 267		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
Sasu AB COFFRAGES	841555915

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, hors rémunérations versées dans les DOM)	1	33 225
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	1 994
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	33 225
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6%) x 10/90)	3b	222
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	2 216
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9%) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	2 216
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③	
TOTAL				12	

III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
Total				

IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	2 216
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15	2 216
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	2 216

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (<i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i>)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [<i>totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe</i>] + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	2 216
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 (augmenté de la totalité des lignes 12 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire
 Obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/08/2018 au 31/12/2019 ou Année : 2019											
Dénomination de l'entreprise : Sasu AB COFFRAGES										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		8	4	1	5	5	5	9	1	5	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ²											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3)										2 216	
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés											
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)											

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
☐ dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

NOUVEAUTES

- A partir du 1er janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.
- Le crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage est supprimé à compter du 1er janvier 2019 (article 27 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

RAPPELS

Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique ([article 1649 quater B quater du CGI](#) modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi";
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 quater W du CGI)

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

Dénomination Sasu AB COFFRAGES

Adresse 16 rue du 14 novembre 1918 69320 FEYZIN

Formulaire envoyé par la procédure EDI-PAIEMENT (à compléter par l'EDT généré)

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

Nouveautés

- Suppression du crédit d'impôt apprentissage (APR) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sauf pour les exploitations à Mayotte.
- Prise en compte du calcul d'IS au nouveau taux normal à 31 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 (voir notice sur les conditions d'application).

SIREN 8 4 1 5 5 5 9 1 5 Exercice social du 01082018 au 31122019

- IS Brut		Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 33,1/3 %)		33,1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 31 %)		31,00 %	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	92 837	28,00 %	25 994
I-A04	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	54 003	15,00 %	8 100
I-A05	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A06	Autre impôt à taux particulier			
I-A07	Total IS Brut		15	34 094

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18	
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44	
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A07 - II-A05)		34 094

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE 40)	35	
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement 65)	64	2 216
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)		
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33	
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34	
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N	31	
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50	
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B12		
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		2 216
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)		31 878

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	25	
II-C05	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	30	
II-C06	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45	
II-C07	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48	
II-C08	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	52	
II-C09	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles	53	
II-C10	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C11	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C12	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C13	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C14	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	

II - C15	CIO - Crédit d'impôt Outre mer productif (montant du préfinancement	67	)	63
II - C16	COL - Crédit d'impôt Outre mer logement (montant du préfinancement	68	)	66
II - C17	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70		
II - C18	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49		
II - C19	Type de créance portée dans la ligne II-C18			
II - C20	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II - C21	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C20)			31 878

II-D Acompte de l'exercice

II - D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II - D02	L'IS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II - E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
----------	---	----	--

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)	Base	Taux	Montant
III - A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30 %	36
III - A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III - A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III - A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III - A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)	Montant
IV - A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV - A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV - A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV - A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 31 878	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05 31 878	10

Montant à payer (case 05 - case 10)

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 25/05/2020 Téléphone

Chèque ☐ Télépaiement ☒

Virement ☐

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop verse d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées comptétes les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**Somme : Date : N° d'opération : Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

ÉCHÉANCIER IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SASU AB COFFRAGES

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

Liquidation de l'impôt sur les sociétés

CA HT N (17 mois) N-1 (mois)
918 678

Déclaration 2065 : éléments d'imposition

Résultat fiscal	Base	Taux	IS		
Bénéfice au taux normal		31 %			
Bénéfice au taux normal	92 837	28 %	25 994		
Bénéfice au taux réduit	54 003	15 %	8 100		
			IS brut	Crédit d'impôt	Acomptes versés
	146 840		34 094	2 216	0
(Base proratisé à 12 mois)	103 652			IS à payer	31 878

Date limite de paiement		Montant à payer	Excédents constatés
15/12/19	1 ier acompte (2571)	0	
15/05/20	Liquidation IS (2572)	31 878	0
15/03/20	2 ième acompte (2571)	12 034	
	Montant acompte avant imputation	6 017	
	Régularisation 1 er acompte (A payer)	6 017	
15/06/20	3 ième acompte (2571)	6 017	
15/09/20	4 ième acompte (2571)	6 017	

RCL * Résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables

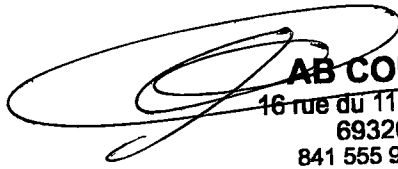
IS - SUIVI CRÉDIT IMPÔT REPORT

SASU AB COFFRAGES

Du 01/08/2018 au 31/12/2019

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Formulaire 2079 CICE	N	N-1	N-2	N-3
CIC - Mt constaté	2 216			
Mt Préfinancement				
Mt CICE imputé sur IS	2 216			
Montant utilisé				
N-3				
N-2				
N-1				
N : 31/12/2019	2 216			
Montant restant à reporter	0	0	0	0


AB COFFRAGES
16 rue du 11 Novembre 1918
69320 FEYZIN
841 555 915 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

en date du 30/07/2020

AB. COFFRAGES

SASU au capital de 1 500 € (mille cinq cents euros)

dont le siège social se situe : 16 rue du 11 novembre 1918. 69320. FEYZIN

enregistrée au RCS de LYON sous le numéro 841 555 915

Je soussigné(e) Sophie BAK, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : AB. COFFRAGES, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Reprise des engagements souscrits par la Société en formation
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019
4. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2019

SB

Résolution n°1 : Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation

L'associé décide de reprendre les actes et engagements souscrits par la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés.

Il s'agit notamment des actes suivants :

Bail de location des bureaux, création d'un compte bancaire au credit agricole,

Ces actes et engagements sont présentés dans un état annexé au présent procès-verbal.

Résolution n°2 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°3 : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 113 805,27 € (cent treize mille huit cent cinq virgule vingt-sept euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Il est attribué 50 000 euros en dividende à la Présidente, Madame Sophie Bak, qui remboursera le compte courant au 30/09/2020, et le solde restera dans le compte de la société.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés.

Résolution n°4 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2019

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.



ANNEXES :

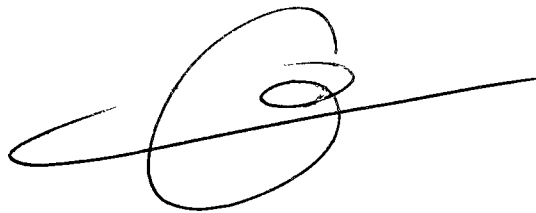
- Actes et engagements souscrits par la Société en formation

SB

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Feyzin, le 17/08/2020.

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE



.....

SB